

SÉANCE DU VENDREDI 02 DÉCEMBRE 2022

@////Acte/Délibération financière@

Présidence de M. Christian MAZUC

Présent(s) : Mme MAZARS - M. BOUGES - M. MAZUC - M. MONTOYA

Pouvoir(s) : Mme MIRAL à M. BOUGES
Mme BAILLET SUDRE à M. MAZUC

Excusé(es) : Mme BAILLET SUDRE
Mme MIRAL

Assiste(nt) à la réunion :

M. BULTEL - Directeur Général
Mme RECH - Assistante de direction
M. SIRVAIN - DST / DGA

- 458 - OPERATIONS DE TRESORERIE

Le Conseil d'Administration doit être prévenu des opérations de trésorerie générant des mouvements importants.

Le Bureau est informé que :

- le 23/11/2022 virement de 400 000€ du compte gestion locative vers le compte gestion Caisse d'Épargne,
- le 23/11/2022 virement de 240 000€ du compte gestion locative vers le livret A,
- le 2/12/2022 virement de 250 000€ du compte gestion locative vers le compte gestion de la Caisse d'Épargne.

Les membres du Bureau sont invités à prendre connaissance de ces décisions de gestion.



Cette délibération sera portée, via le compte-rendu de la réunion du Bureau, à la connaissance du prochain Conseil d'Administration, pour la parfaite information des administrateurs.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Le Président,
Acte dématérialisé

Publiée le :

05 DEC. 2022



**RODEZ AGGLO
HABITAT oph**

SÉANCE DU VENDREDI 02 DÉCEMBRE 2022

@////Acte/Délibération financière@

Présidence de M. Christian MAZUC

Présent(s) : Mme MAZARS - M. BOUGES - M. MAZUC - M. MONTOYA

Pouvoir(s) : Mme MIRAL à M. BOUGES
Mme BAILLET SUDRE à M. MAZUC

Excusé(es) : Mme BAILLET SUDRE
Mme MIRAL

Assiste(nt) à la réunion :

M. BULTEL - Directeur Général
Mme RECH - Assistante de direction
M. SIRVAIN - DST / DGA

- 459 - SUBVENTION ADIL 2022

Rodez Agglo Habitat participe chaque année au budget de fonctionnement de l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement). La subvention, inchangée depuis 2006 s'élève pour l'année 2022 à 838,47 €.

Le Bureau a décidé de suspendre sa décision au sujet du versement de cette subvention pour l'année 2022, en séance du 1^{er} mars 2022. Le Bureau est invité à débloquer cette situation et autoriser Monsieur le Directeur à verser la subvention de 838,47 €.

Vote pour : 6
Abstention : 0
Vote contre : 0

Le Bureau valide ce versement.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Le Président,
Acte dématérialisé

Publiée le :

05 DEC. 2022



**RODEZ AGGLO
HABITAT** oph

SÉANCE DU VENDREDI 02 DÉCEMBRE 2022

@////Acte/Délibération financière@

Présidence de M. Christian MAZUC

Présent(s) : Mme MAZARS - M. BOUGES - M. MAZUC - M. MONTOYA

Pouvoir(s) : Mme MIRAL à M. BOUGES
Mme BAILLET SUDRE à M. MAZUC

Excusé(es) : Mme BAILLET SUDRE
Mme MIRAL

Assiste(nt) à la réunion :

M. BULTEL - Directeur Général
Mme RECH - Assistante de direction
M. SIRVAIN - DST / DGA

- 460 - SUBVENTION AJOC 2022

Dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie sur le quartier prioritaire des Quatre Saisons, l'Office prévoit d'organiser des actions sur le quartier pour favoriser l'appropriation des espaces communs et extérieurs par les locataires, et notamment les adolescents et jeunes majeurs. Cette action sera intégrée au programme d'actions liées à l'exonération partielle de taxe foncière en quartier « QPV ». Une association locale, AJOC (Association des Jeunes d'Onet-le-Château) proposait de se charger de l'organisation d'actions sous la forme de chantiers jeunes.

En séance du 1^{er} mars 2022, le Bureau a validé l'octroi d'une subvention de 2 000 € pour cette opération à l'AJOC et autorisé Monsieur le Directeur Général à signer la convention correspondante.

Cette association n'étant plus active le Bureau est informé que la subvention octroyée ne pourra être versée.

Les membres du Bureau en prennent acte.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Le Président,
Acte dématérialisé

Publiée le :

05 DEC. 2022



**RODEZ AGGLO
HABITAT oph**

SÉANCE DU VENDREDI 02 DÉCEMBRE 2022

@////Acte/Délibération financière@

Présidence de M. Christian MAZUC

Présent(s) : Mme MAZARS - M. BOUGES - M. MAZUC - M. MONTOYA

Pouvoir(s) : Mme MIRAL à M. BOUGES
Mme BAILLET SUDRE à M. MAZUC

Excusé(es) : Mme BAILLET SUDRE
Mme MIRAL

Assiste(nt) à la réunion :

M. BULTEL - Directeur Général
Mme RECH - Assistante de direction
M. SIRVAIN - DST / DGA

- 461 - SUBVENTION CPIE 2022

Dans le cadre de l'action de sensibilisation à l'environnement sur le quartier prioritaire des Quatre Saisons, l'Office prévoit d'organiser des actions sur le quartier du stade pour favoriser la sensibilisation à l'environnement et au tri des déchets. Cette action est intégrée au programme d'actions liées à l'exonération partielle de taxe foncière en quartier « QPV ».

Une association locale, CPIE, propose de se charger de l'organisation de ces actions.

En séance du 1^{er} mars 2022, le Bureau a validé l'octroi d'une subvention de 2 000 € pour cette opération et autorisé Monsieur le Directeur Général à signer la convention correspondante.

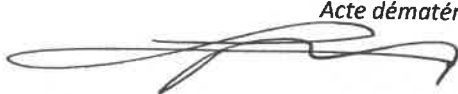
Les interventions étant finalement payées par le biais de prestations effectuées dans le cadre de l'exonération TFPB, il est décidé de ne pas verser de subvention de fonctionnement.

Vote pour : 6
Abstention : 0
Vote contre : 0

Le Bureau valide cette décision.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Le Président,
Acte dématérialisé



Publiée le :

05 DEC. 2022



**RODEZ AGGLO
HABITAT oph**

SÉANCE DU VENDREDI 02 DÉCEMBRE 2022

@///Acte/Délibération financière@

Présidence de M. Christian MAZUC

Présent(s) : Mme MAZARS - M. BOUGES - M. MAZUC - M. MONTOYA

Pouvoir(s) : Mme MIRAL à M. BOUGES
Mme BAILLET SUDRE à M. MAZUC

Excusé(es) : Mme BAILLET SUDRE
Mme MIRAL

Assiste(nt) à la réunion :

M. BULTEL - Directeur Général
Mme RECH - Assistante de direction
M. SIRVAIN - DST / DGA

- 462 - SUBVENTION LPO 2022

Dans le cadre de l'action de sensibilisation à l'environnement sur le quartier prioritaire des Quatre Saisons, l'Office prévoit d'organiser des actions sur le quartier pour favoriser la sensibilisation à l'environnement et à la faune locale (oiseaux, chauve-souris). Cette action est intégrée au programme d'actions liées à l'exonération partielle de taxe foncière en quartier « QPV ».

Une association locale, LPO, propose de se charger de l'organisation de cette action.

En séance du 1^{er} mars 2022, le Bureau a validé l'octroi d'une subvention de 2 000 € pour cette opération et autorisé Monsieur le Directeur Général à signer la convention correspondante.

Les interventions étant finalement payées par le biais de prestations effectuées dans le cadre de l'exonération TFPB, il est décidé de ne pas verser de subvention de fonctionnement.

Vote pour : 6
Abstention : 0
Vote contre : 0

Le Bureau valide cette décision.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Le Président,
Acte dématérialisé



Publiée le :

05 DEC. 2022



**RODEZ AGGLO
HABITAT oph**

SÉANCE DU VENDREDI 02 DÉCEMBRE 2022

@////Acte/Délibération financière@

Présidence de M. Christian MAZUC

Présent(s) : Mme MAZARS - M. BOUGES - M. MAZUC - M. MONTOYA

Pouvoir(s) : Mme MIRAL à M. BOUGES
Mme BAILLET SUDRE à M. MAZUC

Excusé(es) : Mme BAILLET SUDRE
Mme MIRAL

Assiste(nt) à la réunion :

M. BULTEL - Directeur Général
Mme RECH - Assistante de direction
M. SIRVAIN - DST / DGA

- 463 - SUBVENTION AVERROES 2022

Dans le cadre de l'animation et du lien social sur le quartier prioritaire des Quatre Saisons, l'Office prévoit d'organiser une grande fête des voisins sur le quartier. Cette action serait intégrée au programme d'actions liées à l'exonération partielle de taxe foncière en quartier « QPV ».

Une association locale, Averroès, proposait de se charger de l'organisation de l'évènement. Il était proposé de s'appuyer sur l'association pour organiser notamment une opération « fête des voisins » en 2022, moyennant une subvention de 3 000 €.

Le Bureau avait récemment décidé de suspendre sa décision au sujet du versement de cette subvention pour l'année 2022, en séance du 1^{er} mars 2022. Il est proposé de renoncer à cette subvention.

Vote pour : 6
Abstention : 0
Vote contre : 0

Le Bureau confirme le non versement pour 2022 et affirme que tout projet proposé par cette association fera l'objet d'une étude de la part de l'office.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Le Président,
Acte dématérialisé

Publiée le :

05 DEC. 2022



**RODEZ AGGLO
HABITAT oph**

SÉANCE DU VENDREDI 02 DÉCEMBRE 2022

@////Acte/Délibération financière@

Présidence de M. Christian MAZUC

Présent(s) : Mme MAZARS - M. BOUGES - M. MAZUC - M. MONTOYA

Pouvoir(s) : Mme MIRAL à M. BOUGES
Mme BAILLET SUDRE à M. MAZUC

Excusé(es) : Mme BAILLET SUDRE
Mme MIRAL

Assiste(nt) à la réunion :

M. BULTEL - Directeur Général
Mme RECH - Assistante de direction
M. SIRVAIN - DST / DGA

- 464 - SUBVENTIONS ADIL 2023

Rodez Agglo Habitat participe chaque année au budget de fonctionnement de l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement).

Le Bureau est invité à se prononcer au sujet du versement de cette subvention pour l'année 2023.

Vote pour : 6
Abstention : 0
Vote contre : 0

Le Bureau valide ce versement.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Le Président,
Acte dématérialisé

Publiée le :

05 DEC. 2022



**RODEZ AGGLO
HABITAT** oph

SÉANCE DU VENDREDI 02 DÉCEMBRE 2022

@///Acte/Délibération financière@

Présidence de M. Christian MAZUC

Présent(s) : Mme MAZARS - M. BOUGES - M. MAZUC - M. MONTOYA

Pouvoir(s) : Mme MIRAL à M. BOUGES
Mme BAILLET SUDRE à M. MAZUC

Excusé(es) : Mme BAILLET SUDRE
Mme MIRAL

Assiste(nt) à la réunion :

M. BULTEL - Directeur Général
Mme RECH - Assistante de direction
M. SIRVAIN - DST / DGA

- 465 - SUBVENTIONS ASSOCIATION DES DIRECTEURS 2023

Monsieur le Président rappelle que Rodez Agglo Habitat verse une subvention annuelle à l'Association des Directeurs d'OPH.

Le Bureau est invité à se prononcer au sujet du versement d'une subvention de 50 € à l'Association des Directeurs pour l'année 2023.

Vote pour : 6
Abstention : 0
Vote contre : 0

Le Bureau valide ce versement.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Le Président,
Acte dématérialisé



Publiée le :

05 DEC. 2022



**RODEZ AGGLO
HABITAT oph**

SÉANCE DU VENDREDI 02 DÉCEMBRE 2022

@////Acte/Délibération financière@

Présidence de M. Christian MAZUC

Présent(s) : Mme MAZARS - M. BOUGES - M. MAZUC - M. MONTOYA

Pouvoir(s) : Mme MIRAL à M. BOUGES
Mme BAILLET SUDRE à M. MAZUC

Excusé(es) : Mme BAILLET SUDRE
Mme MIRAL

Assiste(nt) à la réunion :

M. BULTEL - Directeur Général
Mme RECH - Assistante de direction
M. SIRVAIN - DST / DGA

- 466 - SUBVENTIONS CLAJ 2023

Monsieur le Président rappelle que le Comité pour le Logement Autonome des Jeunes (CLAJ) de Rodez Agglomération est installé au sein de l'ensemble résidentiel rue du Maréchal Leclerc à Rodez qui regroupe les logements étudiants de l'Office.

Du fait de cette proximité géographique le CLAJ pourra apporter ponctuellement son soutien à Rodez Agglo Habitat en :

- . dynamisant, très largement, l'image de l'OPH auprès du monde étudiant
- . assurant les visites des logements
- . mettant à jour les fichiers de demandes et aidant à l'identification des publics prioritaires
- . aidant le candidat à remplir et à transmettre un dossier de demande complet
- . aidant à la rédaction des états des lieux
- . favorisant la restitution de logements propres et en bon état d'entretien
- . réduisant la vacance locative

Le Bureau est invité à se prononcer au sujet du versement d'une subvention au CLAJ de 1 500 € pour l'année 2023.

Vote pour : 6
Abstention : 0
Vote contre : 0

Le Bureau valide ce versement et demande qu'une rencontre soit organisée entre l'Office et le CLAJ afin de faire un point sur le contrôle de la réalisation des missions de soutien à Rodez Agglo Habitat.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Le Président,
Acte dématérialisé



Publiée le :
05 DEC. 2022

SÉANCE DU VENDREDI 02 DÉCEMBRE 2022

@///Acte/Délibération financière@

Présidence de M. Christian MAZUC

Présent(s) : Mme MAZARS - M. BOUGES - M. MAZUC - M. MONTOYA

Pouvoir(s) : Mme MIRAL à M. BOUGES
Mme BAILLET SUDRE à M. MAZUC

Excusé(es) : Mme BAILLET SUDRE
Mme MIRAL

Assiste(nt) à la réunion :

M. BULTEL - Directeur Général
Mme RECH - Assistante de direction
M. SIRVAIN - DST / DGA

- 467 - ADHESION CALOE 2023

Anciennement Aveyron Energie Bois, l'association était connue pour son accompagnement de projets Bois Energie. Depuis début 2021, les compétences de l'association ont évolué pour accompagner les projets de Bois Energie, de Géothermie et de Solaire Thermique.

Ainsi, la mission Bois Energie de l'Aveyron devient le relais Chaleur Renouvelable de l'Aveyron sous le nom de l'Association Caloé. Cette évolution est une opportunité qui permet de mieux répondre aux demandes des porteurs de projet qui souhaitent passer à des modes de production de chaleur plus vertueux pour l'environnement.

L'association alimente l'Observatoire Bois Energie Occitanie, élabore des analyses d'opportunité comparatives, accompagne les acteurs pour la réalisation des études de faisabilité, et aide au montage de dossiers de demande de subventions et les opérations de sensibilisation comptent parmi les actions réalisées.

Le Bureau est invité à se prononcer au sujet du versement de la cotisation pour l'année 2023.

Vote pour : 6
Abstention : 0
Vote contre : 0

Le Bureau valide ce versement.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Le Président,
Acte dématérialisé



Publiée le :

05 DEC. 2022



**RODEZ AGGLO
HABITAT oph**

SÉANCE DU VENDREDI 02 DÉCEMBRE 2022

@///Acte/Délibération via administrative@

Présidence de M. Christian MAZUC

Présent(s) : Mme MAZARS - M. BOUGES - M. MAZUC - M. MONTOYA

Pouvoir(s) : Mme MIRAL à M. BOUGES
Mme BAILLET SUDRE à M. MAZUC

Excusé(es) : Mme BAILLET SUDRE
Mme MIRAL

Assiste(nt) à la réunion :
M. BULTEL - Directeur Général
Mme RECH - Assistante de direction
M. SIRVAIN - DST / DGA

- 468 - PREPARATION PROCHAIN CA

Le Bureau prépare le prochain Conseil d'Administration qui aura lieu le 20 décembre 2022 à 8 heures 30. Il en établit l'ordre du jour.

Monsieur le Président propose l'ordre du jour suivant :

- . accueil de nouveaux membres
- . approbation du PV du dernier CA
- . communication des décisions du Bureau
- . désignation membre Bureau
- . désignation membre CALEOL
- . désignation membre commission accession sociale
- . désignation membre commission RSE
- . décision modificative budget
- . budget 2023
- . admission en non-valeur
- . PGE
- . plan triennal de gros entretien
- . provisions 2023
- . plan de financement prévisionnel Les Charmes
- . approbation part variable Directeur Général
- . objectifs Directeur Général 2023 2025
- . point opérations en cours

- . La Piscine
- . Charleroi et Liège
- . plan de financement prévisionnel - Charleroi
- . plan de financement prévisionnel - Liège
- . point commission RSE
- . point commission Accession Sociale
- . résultats élections des représentants des locataires
- . résultats enquête de satisfaction
- . autorisation ester en justice
- . autorisation titres participatifs
- . délégations de signature
- . gestion syndic
- . organigramme 2023
- . charte d'attribution
- . achat électricité
- . achat gaz
- . informations et questions diverses

Vote pour : 6

Abstention : 0

Vote contre : 0

Le Bureau valide cet ordre du jour.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Le Président,
Acte dématérialisé

Publiée le :

05 DEC. 2022



**RODEZ AGGLO
HABITAT oph**

SÉANCE DU VENDREDI 02 DÉCEMBRE 2022

@///Acte/Délibération divers@

Présidence de M. Christian MAZUC

Présent(s) : Mme MAZARS - M. BOUGES - M. MAZUC - M. MONTOYA

Pouvoir(s) : Mme MIRAL à M. BOUGES
Mme BAILLET SUDRE à M. MAZUC

Excusé(es) : Mme BAILLET SUDRE
Mme MIRAL

Assiste(nt) à la réunion :

M. BULTEL - Directeur Général
Mme RECH - Assistante de direction
M. SIRVAIN - DST / DGA

- 469 - MISE A DISPOSITION LOGEMENT INCENDIE

L'incendie du 26 novembre 2022 rue des fauvettes aux Costes Rouges nécessite des relogements en urgence. Trois logements nécessitent un relogement d'urgence. Les loyers et charges étant très faibles dans le logement qu'ils occupent actuellement, il est proposé que le montant de la quittance soit aménagé pour que leur situation sociale ne soit pas dégradée après cet événement, sur le même principe de calcul que lors de relogements de locataires d'immeubles soumis à la démolition ou à des travaux de structure nécessitant leur relogement.

Le Bureau est invité à se prononcer sur ces attributions d'urgence, y compris les conditions financières.

Vote pour : 6
Abstention : 0
Vote contre : 0



Le Bureau valide l'application des conditions financières semblables à celles appliquées dans le cadre des derniers relogements pour démolition ou travaux de structure.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Le Président,
Acte dématérialisé

Publiée le :

05 DEC. 2022



**RODEZ AGGLO
HABITAT oph**